



Expertise comptable - Conseil - Audit

Association CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE

Siège social : Passage du commerce

72000 LE MANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

FITECO

97 avenue Bollée

72055 LE MANS cedex 2

Tél : 02.43.40.50.40

Fax : 02.43.61.50.51

E-mail : lemans@fiteco.com

Association CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE
Siège social : Passage du commerce
72000 LE MANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

A l'Assemblée Générale de l'association CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 22/06/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

DK

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus ont porté, d'une part, sur la reconnaissance des produits des cotisations adhérents et, d'autre part, sur le contrôle de la séparation des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

AT

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Mans, le 25/09/2020

SAS FITECO,
Commissaire aux Comptes,



Dominique HUBERT,
Associé.

Association CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE
Siège social : Passage du commerce
72000 LE MANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2019

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles (1)	1 834	1 834		
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	60 882	47 724	13 159	13 376
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 241 098	65 833	1 175 266	1 180 403
Autres immobilisations financières (2)	2 470		2 470	2 440
TOTAL I	1 306 285	115 391	1 190 895	1 196 219
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres Créances	1 025 098		1 025 098	810 561
Valeurs mobilières de placement	400 000		400 000	400 000
Disponibilités	2 284 813		2 284 813	2 496 704
Charges constatés d'avance (3)	5 784		5 784	5 811
TOTAL II	3 715 695		3 715 695	3 713 076
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 021 980	115 391	4 906 590	4 909 295

Bilan Passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
-Fonds associatifs sans droit de reprise	849 491	866 620
-Ecart de réévaluation		
-Réserves		
-Report à nouveau	269 297	247 950
-Résultat de l'exercice	9 950	8 364
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	1 654 822	1 618 990
-Apports	1 654 822	1 618 990
-Legs et donations		
-Autres fonds associatifs		
-Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement (sur biens non renouvelables)		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	2 783 560	2 741 924
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	18 199	15 933
Provisions pour charges		
Total II	18 199	15 933
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	17 830	11 108
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs	10 536	8 921
Dettes fiscales et sociales	54 966	55 303
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	1 990 187	2 044 167
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	31 311	31 939
Total IV	2 104 830	2 151 438
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 906 590	4 909 295
1) Dont à plus d'un an	8 608	10 671
Dont à moins d'un an	2 096 222	2 140 767
2) Dont concours bancaire courants et soldes créditeurs de banques	886	437

Compte de Résultat

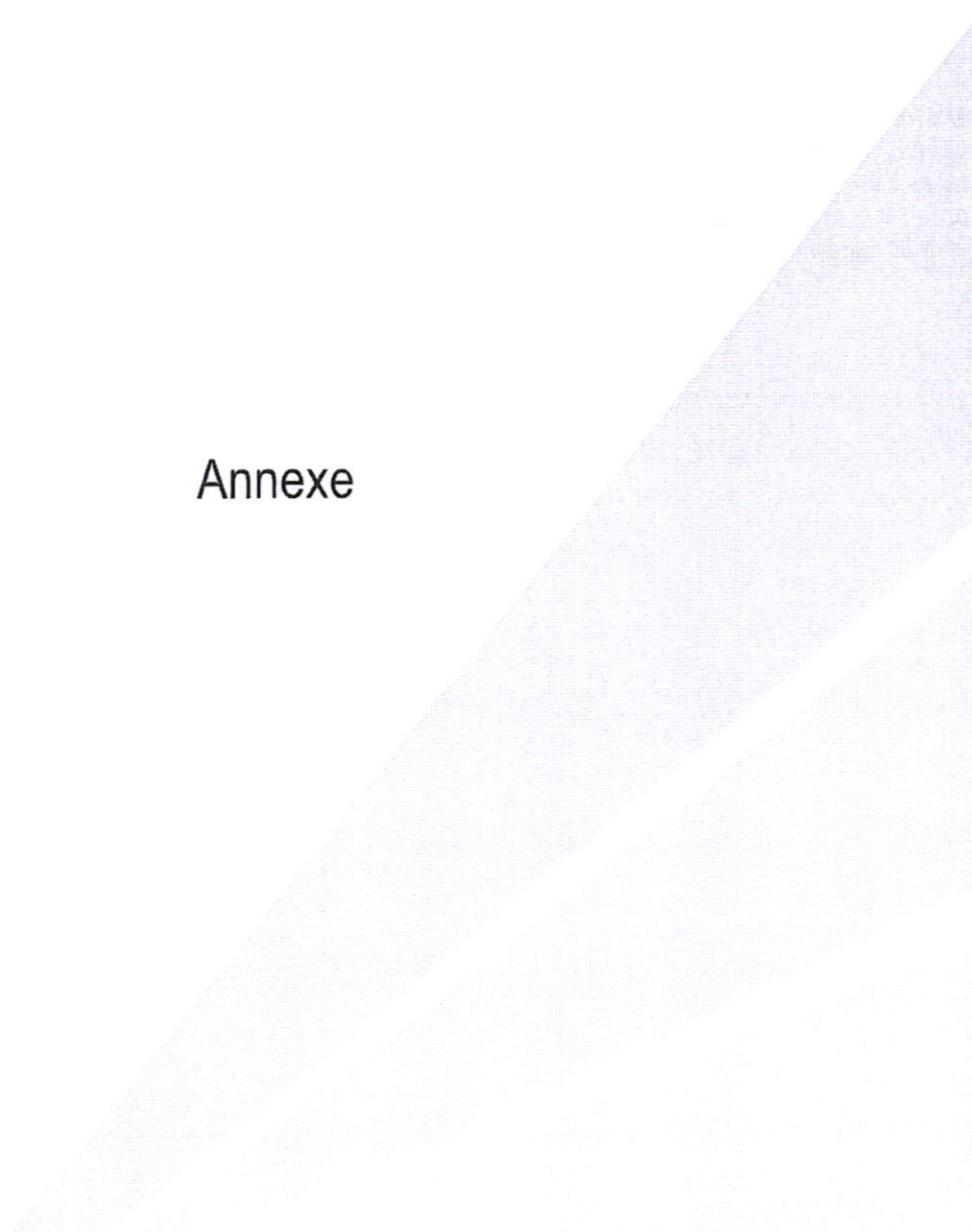
	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens et services	2 050	1 200
Montant net du chiffre d'affaires	2 050	1 200
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	339 837	374 856
Reprises sur provisions et transferts de charges		747
Cotisations	46 580	35 340
Autres produits	8	19
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	388 475	412 162
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés	10 602	5 154
Charges externes (3) (4)	130 145	95 252
Impôts et taxes	1 005	2 097
Salaires et traitements	192 017	195 093
Charges sociales	71 059	81 488
Dotations aux amortissements et provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 030	7 632
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Sur risques et charges : dotations aux provisions	2 266	2 222
Autres charges	726	1 098
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	416 850	390 035
RESULTAT D'EXPLOITATION	-28 375	22 127
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
- Excédent ou déficit transféré		
- Déficit ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions VMP		
Autres produits financiers	81 722	76 697
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	81 722	76 697
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	79	139
Charges nettes sur cessions VMP		
Autres charges financières	15 789	71 882
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	15 868	72 021
RESULTAT FINANCIER	65 854	4 675
RESULTAT COURANT	37 478	26 802

Compte de Résultat (suite)

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion	277	2 946
Sur opération en capital		
Reprises sur provisions et transfert de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	277	2 946
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opération de gestion	27 805	21 384
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 805	21 384
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-27 528	-18 438
Participation des salariés au résultat		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Total des Produits	470 474	491 805
Total des Charges	460 523	483 441
EXCEDENT OU DEFICIT	9 950	8 364
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Ressources		
Bénévolat	385 191	307 028
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	385 191	307 028
Emplois		
Secours en nature	240 619	180 328
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	144 572	126 700
Total	385 191	307 028

- 1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
- 2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
- 3) Crédit-bail mobilier
- 4) Crédit-bail immobilier

Annexe



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un évènement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est à dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Conformément au décret 2060-260 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, Carrefour Entreprise Sarthe a été fermé au Public à partir du 16 mars 2020 et l'équipe a été mise en télétravail. Il a également été décidé de mobiliser le dispositif de chômage partiel.

A la date d'arrêté des comptes, l'Association n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Cependant, l'Association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

La structure a bénéficié d'une mise à disposition de personnel, sous forme de Mécenat de compétences à compter de juin 2019 par la BNP. Le montant financier correspondant à cette mise à disposition, indiqué en pied de page du compte de résultat, représente la somme de 61 724 euros.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 4 906 590 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 9 950 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées principalement des prêts d'honneur attribués aux tiers bénéficiaires.

La valeur brute correspond au capital restant dû à la clôture de l'exercice.

Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque d'irrecouvrabilité.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

~~La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.~~

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 834			1 834
Immobilisations incorporelles	1 834			1 834
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	31 488	5 786		37 273
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 582	3 028		23 609
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	52 069	8 814		60 882
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 299 112	597 530	653 074	1 243 568
Immobilisations financières	1 299 112	597 530	653 074	1 243 568
ACTIF IMMOBILISE	1 353 016	606 344	653 074	1 306 285

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 834			1 834
Immobilisations incorporelles	1 834			1 834
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	21 709	6 789		28 498
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 984	2 241		19 225
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	38 693	9 030		47 724
ACTIF IMMOBILISE	40 528	9 030		49 558

Durées amortissements pratiquées :

- Logiciel	1 an
- Agencements	5 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Matériel et mobilier de bureau	3 à 5 ans

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 274 450 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 241 098	590 208	650 890
Autres	2 470		2 470
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 025 098	1 025 098	
Charges constatées d'avance	5 784	5 784	
Total	2 274 450	1 621 090	653 360
Prêts accordés en cours d'exercice	597 530		
Prêts récupérés en cours d'exercice	653 074		

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	30 794
Total	30 794

Notes sur le bilan

Fonds propres**Tableau de variation des fonds associatifs**

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	866 620	25 000	42 129	849 491
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	866 620	25 000	42 129	849 491
Apports avec droit de reprise	1 618 990	60 000	24 168	1 654 822
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise	1 618 990	60 000	24 168	1 654 822
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	247 950	37 585	16 239	269 297
Résultat de l'exercice	8 364	1 586		9 950
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	2 741 924	124 171	82 535	2 783 560

Notes sur le bilan

Provisions**Tableau des provisions****Engagement de retraite**

Le calcul des engagements de retraite prend en compte un âge de départ à la retraite de 62 ans, des indemnités conventionnelles en fonction de l'ancienneté acquise au moment du départ et un taux de charges sociales de 40 %.

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	15 933	2 266			18 199
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	15 933	2 266			18 199

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation	2 266
Financières	
Exceptionnelles	

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 104 830 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	886	886		
- à plus de 1 an à l'origine	16 944	8 336	8 608	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 536	10 536		
Dettes fiscales et sociales	54 966	54 966		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 990 187	1 990 187		
Produits constatés d'avance	31 311	31 311		
Total	2 104 830	2 096 222	8 608	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 348			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	6 075			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 152
Dettes provis. pr congés à payer	20 740
Personnel - autres charges à payer	5 007
Org. sociaux - charges à payer	7 881
Total	39 780

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	5 784		
Total	5 784		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	31 311		
Total	31 311		

Notes sur le compte de résultat

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 908 euros.

Autres informations

Engagements financiers**Engagements reçus**

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Engagements de prêts	158 000
Autres engagements reçus	158 000
Legs nets à réaliser	
Total	158 000

Les prêts d'honneur accordés par les comités d'agrément sur l'exercice et non versés à la clôture s'élèvent à un montant de 158 000 €

Contributions volontaires

Les heures de bénévolat ont été comptabilisées au compte de résultat pour un montant de 144 572 €, soit 2891 heures valorisées à 50 € de l'heure.

Les mises à disposition de personnel, sous forme de Mécénat de compétences, ont été comptabilisées au compte de résultat pour un montant de 240 619 €, valorisées par la BNP et la Société Générale.